

### Calendrier des manifestations de juin 2009

Lundi 1 <sup>er</sup>	Brocante du Comité des fêtes
Vendredi 12	Inauguration du stade à 18h30
Samedi 13	Fête des Mères / fêtes des Pères – Distribution de gâteaux aux Aînés.
Dimanche 14	Concert de l'Harminie Municipale à Vauchelles-les-Quesnoy Tournoi du COW Section Foot
Samedi 20	Fête de la musique
Dimanche 21	Ball Trap des Aînés
Vendredi 26	Fête des écoles
Samedi 27	Concours de pétanque

### Apéritif concert pour la fête d'Hautebut

Dimanche 10 mai l'Harmonie Municipale de Woignarue offrait un apéritif concert devant le bar « La Hutte » à Hautebut.

C'est sous le soleil que les musiciens ont interprété quelques morceaux de leur répertoire sous la baguette de leur chef Joël Rogge.



### Emplois Camping

La commune propose pour les mois de juillet et août :

- 2 emplois / mois pour l'accueil et la facturation
- 1 emploi / mois d'aide gérant à temps complet
- 3 emplois / mois de préposés au ménage pour environ 105 heures/mois

Les emplois sont réservés en priorité aux habitants de la commune, âgés au minimum de 18 ans  
Les candidatures sont à adresser au secrétariat de mairie avant le 10 juin 2009.

# ONIVAL WOIGNARUE HAUTEBUT

Vieil Onival Les Blancarts

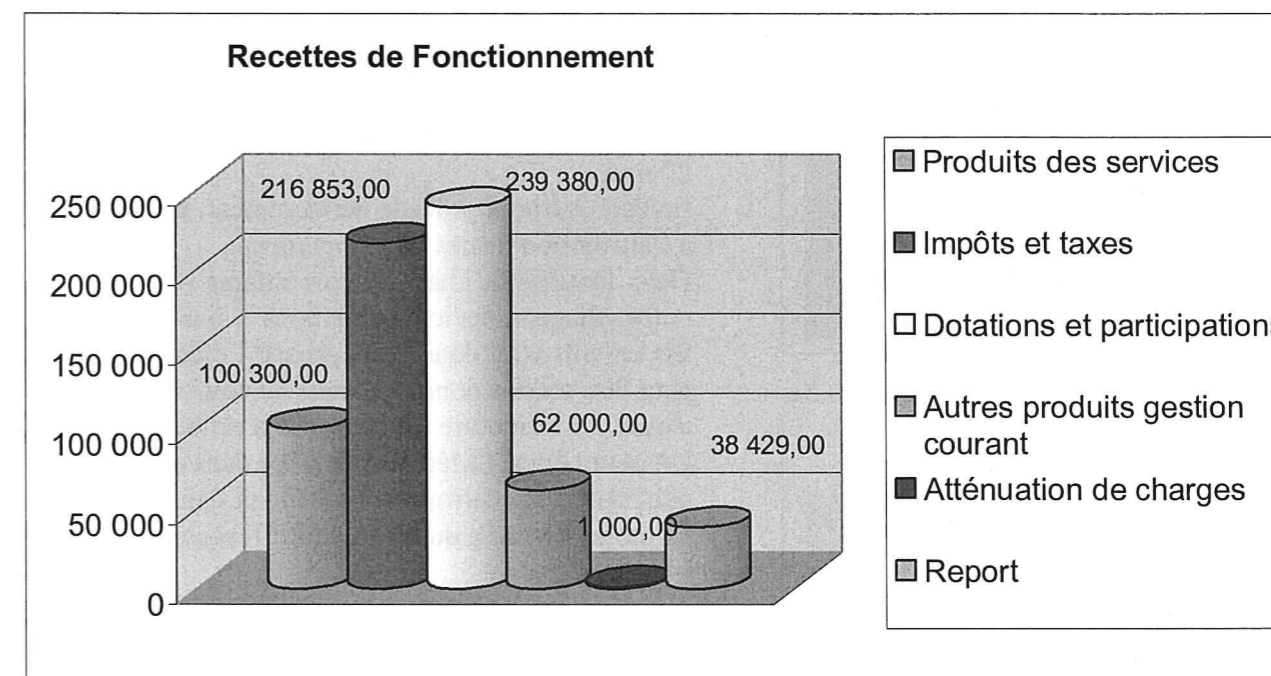
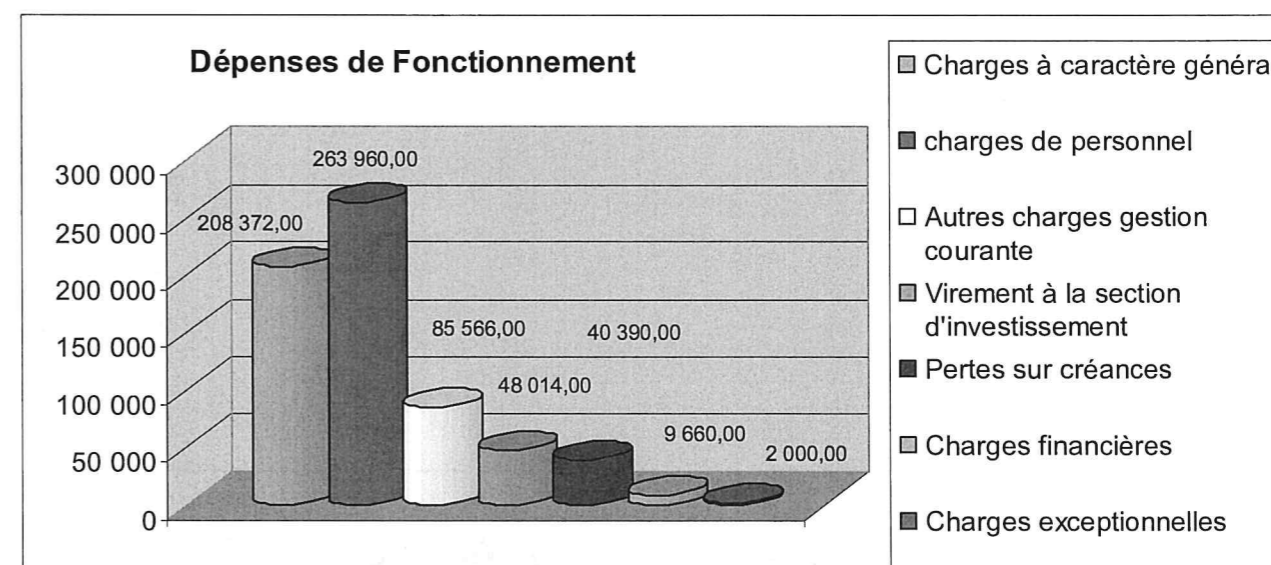
## Bulletin d'informations

Bulletin de mai 2009

N°95

### Budget 2009

Le budget primitif 2009 est équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement pour un total de 657 962 € et un investissement pour une somme globale de 497 274 €



## DETAIL DE L'INVESTISSEMENT

### Dépenses

16	Remboursement d'emprunts	31 115 €
23	Opérations d'équipements	535 205 €
001	Déficit reporté	37 312 €

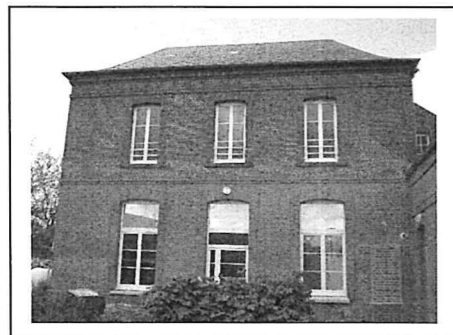
### Recettes

13	Subventions d'investissement	201 223 €
16	Emprunts et dettes assimilées	244 467 €
10	Dotations fonds divers	27 804 €
21	Virement de la section fonctionnement	48 014 €

### Détail des opérations d'équipements

Achat tondeuse et matériel pompiers	27 000 €
Réfection pont dans le marais	5 000 €
Rénovation bâtiment place Abbé Holleville	328 601 €
Toiture école	69 966 €
Eclairage public	27 592 €
Columbarium	5 000 €
Eglise (confortement)	3 000 €
Lotissement	23 461 €
Pôle balnéaire Onival	7 940 €
Révision du PLU	37 645 €

### Les deux logements en phase finale de travaux



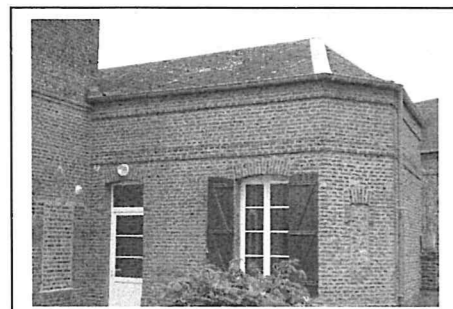
Auparavant Ecole des filles, le gîte pour d'autres, vient, avec l'aide du Pact Adrim, d'être transformé en deux logements « sociaux ». La dernière réunion consacrée à la réception définitive des travaux aura lieu le mercredi 27 mai.

Le Pact Adrim a procédé dernièrement, à Amiens, à l'attribution de ces deux logements.

Deux familles de chacune trois enfants vont intégrer notre village, nous leur souhaitons la bienvenue.

Six enfants vont donc venir grossir l'effectif scolaire, peut-être aurons nous la chance de voir rouvrir notre classe.

La fermeture est prévue à la rentrée prochaine. Un petit bémol ! Même si un arbre dans un village est un patrimoine, le marronnier qui trônait dans la cour depuis au moins 65 ans a du être abattu ! Il accaparait trop de lumière.



Mauricette Devauchelle

Après discussion, le Conseil Municipal accepte que la commune d'AULT utilise notre chenil sous condition que le transfert des animaux vers la SPA d'Etalondes soit, à chaque fois, pris en charge par eux-mêmes.

### ECOLE

- 1) DGE - Le Maire précise que nous avons obtenue la DGE pour la réfection de la toiture et la création de la médiathèque, pour un montant global de 44 250 €. Les travaux de toiture seront entrepris pendant les vacances scolaires d'été.
- 2) FERMETURE DE CLASSE – Le Maire donne lecture du courrier de l'Inspection académique qui confirme la suppression d'un poste pour l'école de Woignarue. A la rentrée prochaine, 3 classes accueilleront les enfants.
- 3) VOYAGE DE FIN D'ANNEE - Sur le coût total du voyage prévu par Mme MASSON, sur le thème de la dernière guerre mondiale, qui se monte à 1635 €, la participation des parents est de 450 € et de l'association des parents d'élèves de 300 €. La commune participe habituellement aux voyages scolaires pour un montant de 1000 €. Pour les autres classes, le car coûte 510 €. La commune prendra en charge la facture de 510 € et versera sous forme de subvention à la coopérative scolaire le montant de 1 100 € (500 € de voyage + participation exceptionnelle de 600 €)

### ASSOCIATION « CHOTS JEUNES »

Le Maire a reçu le président de l'association qui a précisé les projets et les activités :

- Aménagement et rénovation du local
- Achat d'un lecteur DVD, d'un baby foot ...
- Paieement de l'assurance : 88 €
- Prévision d'un spectacle humoristique
- Création d'un char de Noël
- Loto, vente de grilles ...

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'allouer 100 € de subvention à cette association.

### HARMONIE MUNICIPALE

Le Président de l'Harmonie a informé le Maire que l'Association recevait une harmonie alsacienne le week-end du 1<sup>er</sup> mai et sollicite la commune pour participer au vin d'honneur (une centaine de personnes).

Après discussion, le conseil municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle, d'un montant de 100 €.

### SIVU MUSIQUE

M. TOULET précise qu'une réunion avec AULT va être programmée afin de prendre une décision sur l'avenir du SIVU.

Séance levée à 20 H 30.

## Fin des travaux de consolidation

### SURVEILLANCE DES EAUX DE BAINADE

Le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction de l'Environnement et de l'Aménagement du Conseil Général de la Somme concernant les nouvelles dispositions réglementaires relatives à la surveillance des eaux de baignade et notamment le décret du 18 septembre 2008 du Ministère de la Santé, les communes concernées doivent élaborer avant mars 2011, le profil de leur baignade.

Ce document doit entre autre comporter les renseignements suivants :

- une description des caractéristiques et géographiques du site
- un recensement des sources chronique ou potentielles de pollution fécale,
- une pré-estimation d'influence potentielle de chaque source.

Afin de simplifier la mise en œuvre de cette étude, le Conseil Général a décidé de proposer à chacune des communes concernées de lui confier la maîtrise d'ouvrage de cette étude estimée à 120 000 € et financée comme suit :

- agence de l'eau Artois-Picardie : 50 %
- communes concernées : 40 %
- Conseil Général : 10 %

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis et le cas échéant son accord de principe.

Après discussion, le Conseil Municipal demande que la répartition au niveau des communes soit chiffrée clairement et sur quelle base elle sera définie.

Le Conseil Municipal donnera son avis après avoir ce complément d'informations.

### Extension du réseau électrique rue d'Onival à HAUTEBUT

Suite au permis de construire de M. et Mme TAILLEUX, rue d'Onival à HAUTEBUT, parcelle classée en zone UD au PLU, il est nécessaire de prévoir une extension du réseau électrique de distribution publique.

Le SIER procédera aux travaux repris en objet d'un montant HT de 7 392 € et la Commune s'engage à participer à leur financement dans les conditions définies ci-après :

- participation de la commune 80 % soit 5 914 €
- part du SIER 20 % soit 1 478 €
- la TVA est avancée par le SIER

Après discussion, le Conseil Municipal accepte cette extension avec son financement et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

### Pose des équipements de communication électroniques, liés à l'extension des réseaux électrique dans le secteur : rue d'Onival à HAUTEBUT

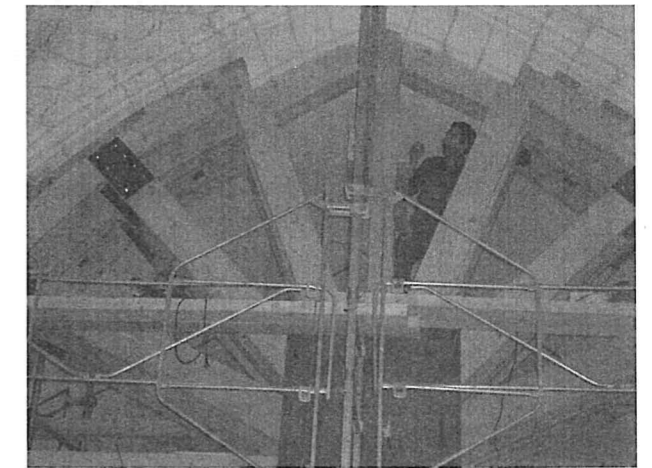
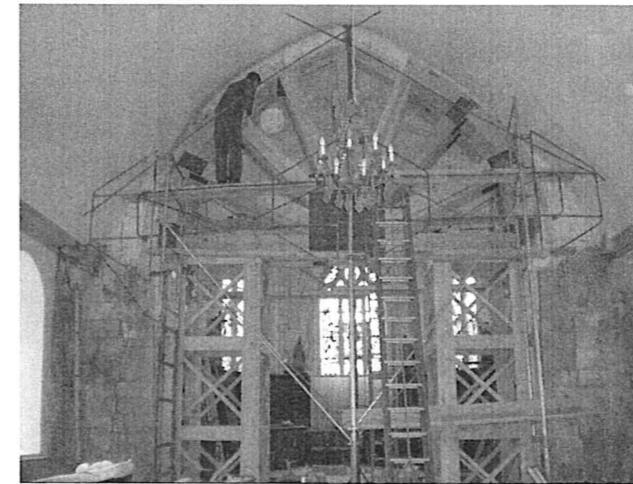
Suite à l'extension du réseau électrique pour la construction d'une maison d'habitation dans la rue d'Onival à Hautebut, il est nécessaire de prévoir la pose des équipements de communication électronique.

Le SIER procédera aux travaux repris en objet d'un montant TTC de 2 028.33 € et la Commune s'engage à participer à leur financement à hauteur de 100 % du TTC.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte cette extension avec son financement et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

### UTILISATION DU CHENIL

Le Maire donne lecture d'un courrier de Mme le Maire d'AULT qui précise que ses services techniques sont assez souvent confrontés aux problèmes de chiens errants mais ne disposant pas de chenil, souhaiterait bénéficier de notre équipement.



Alain Hamiot termine cet énorme chantier de main de Maître et dans les délais...

Il lui aura fallu moins d'un mois pour réaliser cet énorme ouvrage en bois nécessaire pour soutenir l'arc triomphal de l'église Sainte Marie Madeleine. Félicitations et merci. La commune remercie également les entreprises locales, Jean-Pierre MALLET pour le prêt d'échafaudages et Patrice CRUSEL pour le sciage de certaines pièces de bois. Il ne nous reste plus à espérer que des subventions assez substantielles viennent nous aider à réaliser les travaux de réparation qui s'imposent.

### Commémoration du 8 mai

Comme partout en France notre commune commémorait ce jour là le 64<sup>ème</sup> anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie. Cette journée rappelle la victoire du camp Allié contre le nazisme. Elle marque également la fin des combats de la Seconde Guerre mondiale en Europe. La Section UNC de Woignarue, le Corps local des Sapeurs Pompiers, l'Harmonie Municipale, les Elus, les enfants des écoles et la population se rendaient devant la stèle et le Monument aux Morts pour rendre hommage aux victimes. Devant le monument aux morts lecture a été faite par Mr le Maire de la lettre de Monsieur Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants. De retour à la salle polyvalente une distribution de friandises était faite aux enfants et un vin d'honneur était servi aux participants avant le départ pour la Demeure d'Hautebut où un excellent repas était préparé par Franck.



L'amicale des Sapeurs Pompiers remercie Mr et Mme MARTIN pour le don effectué lors de leurs noces d'or



**10 années d'échange musicale et d'amitié  
entre les harmonies  
de PFULGRIESHEIM (Bas-Rhin) et WOIGNARUE**



Les harmonies Concordia de Pfulgriesheim et de Woignarue se sont retrouvées pour la 5ème fois.

Pour relater le pourquoi de cette échange entre les deux sociétés musicales, il faut remonter quelques années en arrière ou un beau jour, Michel Devillier, natif de Woignarue et petit fils d'Anhime Devillier (Chef de musique de la fanfare de 1950 à 1972 ) téléphone à Claude Devillers pour lui dire que dans son village alsacien de Pfulgriesheim, existe une harmonie et pourquoi ne pas essayer de faire une rencontre musicale.

Après discussion entre Michel et Claude et avec la volonté commune de nos 2 harmonies de se rencontrer, un échange musical et une amitié allaient naître, le 1<sup>er</sup> mai 1999.

Après 2 rencontres de nos amis alsaciens en 1999 et 2001 à Woignarue et notre déplacement en Alsace en 2000 et 2006, le 5ème échange avait lieu ce week-end de 1er mai.2009.

Arrivé jeudi soir à Woignarue vers 19h30, l'harmonie locale accueillait leurs homologues musiciens à la salle polyvalente autour du verre de l'amitié et d'un petit repas froid avant d'aller dans les familles d'accueil.

Le lendemain matin le bus les emmenait en Seine-Maritime pour visiter la ferme des bisons à Muchedent avec repas sur place le midi en compagnie de quelques musiciens de Woignarue qui avaient fait le déplacement. Ils ont ensuite repris la route en direction de Veules les Roses où se jette le plus petit fleuve de France (1km200) et où l'on peut admirer de belles demeures normandes et moulins à eau.

Le soir un repas était servi à la salle polyvalente avec démonstration de danses country par le « Colorado Country Show » de Franleu.

Samedi matin, destination Saint Valéry sur Somme pour y découvrir la Baie, l'une des plus belle Baie du Monde classée par l'UNESCO. Malgré une brume de mer qui ne laissait guère apercevoir la totalité de nos côtes, ils furent néanmoins enchantés et émerveillés.

De retour dans les familles pour le repas du midi et quartier libre l'après-midi.

Vers 20h30 un concert était donné par l'harmonie de Woignarue en première partie et par l'harmonie de Pfulgriesheim en seconde partie.

Pour terminer en apothéose, les deux formations réunissant environ 60 musiciennes et musiciens sous la baguette de Joël Rogge et de Richard Roth interprétaient 2 morceaux d'ensemble.

Le public venu nombreux pour cette occasion était enchanté du programme musical.

Comme les bonnes choses ont toujours une fin...nos amis Alsaciens reprenaient le car dimanche matin vers 8h30 après une dernière photo de groupe.

Après une halte dans un restaurant Sparnatien (Epernay) et de parole du chef :

« Nous sommes effectivement rentrés à bon port, vers 20H comme prévu, et quelques uns ont "scié quelques stères de bois" dans le bus ! (La nuit était déjà bien entamée)

La prochaine fois, les musiciens de Woignarue auront à cœur de faire le déplacement en Alsace.

**Com/Com Interrégionale de Gros Jacques - Modification de l'article 2 des statuts « Appellation de la Communauté de Communes »**

Le Maire informe que l'appellation d'une collectivité doit permettre de communiquer efficacement afin d'informer les habitants de la communauté de commune, clients et partenaires ainsi que les personnes extérieures de l'existence et des activités de la Communauté de Communes et que une fois l'appellation validée, elle viendra se greffer sur le logo de la Communauté de Communes.

Considérant les articles L5211-18 et L 5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant l'arrêté inter préfectoral du 31 décembre 1999 portant création de la communauté de communes de Gros Jacques et les suivants arrêtés portant modifications des statuts,

Considérant que par délibération 2009/02/16/06 du 19 février 2009, le Conseil Communautaire a autorisé à l'unanimité, la modification des statuts de la communauté de Communes relative à l'article 2 qui s'intitulera désormais :

« cette Communauté de Communes prendra le nom de « Communauté de Communes Bresle Maritime ».

Après en avoir délibéré, et par 12 voix contre et 2 pour, le Conseil Municipal n'approuve pas ce changement d'appellation estimant qu'il aurait été plus judicieux, en premier lieu, de demander à tous les Conseils Municipaux, de proposer une nouvelle appellation ou de choisir sur diverses propositions. La majorité des conseillers estime cette action démocratiquement incorrecte.

**Com/Com Interrégionale de Gros Jacques – Modification de l'article 5 des statuts portant sur les compétences.**

Le maire informe que la Communauté de Communes a mené une réflexion en partenariat avec l'Agence SUSI et a examiné l'intérêt communautaire de se faire transférer par ses membres la compétence numérique du territoire.

L'adoption dans les statuts communautaires de la compétence ci-après est nécessaire pour permettre une définition homogène de cette compétence sur l'ensemble du Département et le cas échéant, son transfert ultérieur au syndicat mixte.

Considérant les articles L5211-18 et L 5214.1 du code général des collectivités territoriales Considérant l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1999 portant création de la communauté de communes de Gros Jacques et les suivants arrêtés portant modifications des statuts,

Considérant que par délibération 2009/02/19/17 du 19 février 2009, le Conseil commu-nautaire a autorisé à l'unanimité, la modification des statuts de la communauté de communes relative à l'article 5 en ajoutant la rubrique suivante : « aménagement numérique du territoire : établissement et exploitation des infrastructures et réseaux de communications électroniques et promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication »

« Le conseil de la Communauté de Communes est autorisé à transférer cette compétence à un syndicat mixte ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette modification de l'article 5 des statuts portant extension de ses compétences à l'aménagement numérique du territoire et autorise son transfert à un syndicat mixte.

**CONSERVATOIRE DU LITTORAL**

Le Conservatoire du Littoral est actuellement sollicité pour l'acquisition de terrains sis aux lieux-dits « la pointe d'Offoy », « courant Reine » et les Lirettes », cadastrés H 33 - H 70 et H 137 ainsi qu'un terrain cadastré H 14 d'une superficie de 64 a 25 ca.

Ces parcelles sont incluses dans la zone de préemption du Hâble d'Ault.

Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour ces acquisitions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité moins une voix d'abstention :

- adopte le projet présenté
- approuve le plan de financement
- sollicite l'aide des organismes précités pour l'obtention des subventions, à savoir,
  - FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce)
  - CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
  - FRAPP (Fonds Régionaux d'Appui aux Pays de Picardie)
- autorise le Maire à signer tous les papiers concernant ce projet.

## CHANGEMENT DE PERCEPTION

Les Communes d'Ault et WOIGNARUE se sont engagées conjointement, pour réaliser des projets d'intérêt communautaire, concernant le Pôle Balnéaire d'Onival-Hautebut..

Très gros projet qui comprend la restructuration de la Demeure d'Hautebut avec création d'hébergement touristique et le développement du pôle balnéaire. Projet nécessaire pour mettre en sécurité les hébergements du camping de Woignarue, pour restaurer le milieu naturel du Hâble d'Ault, pour le relier à la station d'Onival, pour maîtriser le flux de circulation et de stationnement, pour développer les activités nautiques existantes et pour renforcer leur complémentarité : port à sec, pratique de sports nautiques, plage.

Dans ce projet, sont inclus également :

- la création de 3 épis pour assurer la sécurité des zones urbaines
- l'opération groupée d'amélioration des façades
- l'extension de la station d'épuration.

Le problème majeur rencontré lors des réunions, est que nos deux communes n'ont pas le même percepteur. En effet, Ault est rattaché à la perception d'Ault et Woignarue est rattaché à celle de Friville.

Woignarue fait pourtant partie du canton d'Ault et géographiquement, la commune de Woignarue est plus proche d'Ault que de Friville.

De plus la commune de WOIGNARUE est adhérente à la COM/COM Bresles Maritime, nous sommes la seule commune sur les 22, à être rattachée à FRIVILLE. Il est difficile à notre percepteur d'être au courant des projets de la Com/Com.

Pour toutes ces raisons :

- projets communs avec Ault
- révision du PLU et PADD commun avec AULT
- extension de la station d'épuration (SITE perception d'Ault)
- opération d'amélioration groupée des façades
- rattachement à la Com/Com Bresles Maritime
- commune du canton d'Ault

et afin de faciliter toutes les démarches,

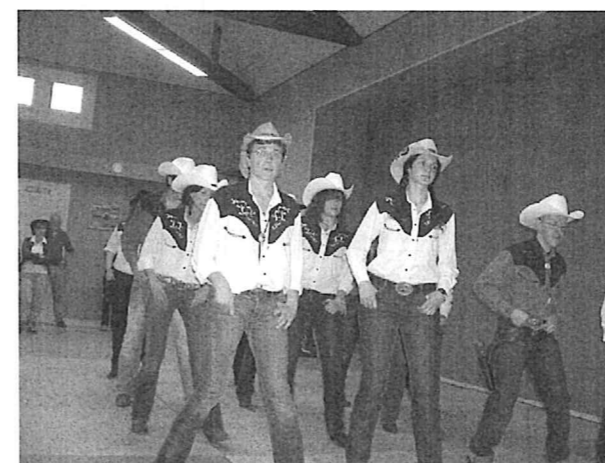
Le Conseil Municipal, unanimement, demande que la commune de WOIGNARUE soit rattachée à la perception d'Ault.



Arrivée des musiciens de Pfulgriesheim



Cadre offert par l'harmonie de Woignarue



Démonstration de danses country



Repas du vendredi soir



Echange de discours de nos deux présidents



L'Harmonie Concordia de Pfulgriesheim



Morceaux d'ensemble



Photo souvenir avant le départ





## Manque de Civisme...

Ce n'est pas faute de rappels dans les différents bulletins mais nous devons toujours déplorer le manque de civisme de certains.

Il est de plus en plus fréquent de trouver des tas d'encombrants le long des containers situés près du cimetière, de la girouette d'Hautebut ou encore d'Onival.

Ces containers sont mis à la disposition des habitants pour des apports volontaires de journaux de verres ou d'emballages. Pour tous autres déchets, la déchèterie de Ault reste ouverte aux jours et heures suivants :

AULT	Matin	Après-midi
Lundi		14h - 18 h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h
Jeudi	Fermé	
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h
Samedi	9h - 12h	14h - 18h
Fermé les dimanches et jours fériés		

Nous vous demandons de trier vos déchets jusqu'au bout et d'en finir avec les sacs complets de canettes, de cartons entiers à même le sol ...

Pour le respect de tous et de l'environnement... MERCI

## INSCRIPTIONS RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2009



Les inscriptions auront lieu à l'école le **jeudi 11 juin de 8h00 à 18h00** pour les enfants nés avant le **31/12/2007** (en cas d'impossibilité, prendre rendez-vous)

N'oubliez pas le livret de famille, le carnet de santé et un certificat médical d'aptitude à fréquenter l'école

## INFORMATION COM DE COM BRESLE MARITIME

A partir du **1<sup>er</sup> juin 2009**, la Com de Com Bresle Maritime vous informe **qu'elle ne ramassera plus les cartons avec les ordures ménagères**. Principalement pour l'**aspect environnemental** car facilement recyclables, ils doivent être valorisés d'où la nécessité de ne pas collecter les cartons avec les ordures ménagères et l'**aspect économique** car les cartons collectés avec les ordures ménagères coûtent environ 125 € TTC par tonne et si les cartons sont déposés en déchetterie, cela revient à environ 40 € TTC par tonne.

**Chaque tonne de déchets valorisée permettra donc de réduire cette hausse et d'éviter sa répercussion sur l'ensemble des foyers.**

## INFOS BARRIERES MARAIS

Nous vous informons qu'à partir de ce jour les barrières de limitation de hauteur aux différentes entrées du Marais Communal seront fermées et doivent le rester après chaque passage

## REUNION DU 30 MARS 2009

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni le 30 mars 2009 à 18 h 30, sous la présidence de M. Alain HENOCQUE, Maire.

Etaient présents : HENOCQUE A. . CAILLEUX M. . DEVAUCHELLE M. . BARBE P. . TOULET D. . DEVILLERS C. . GALAND F. . BLONDIN E. . GELTZ L. . BLANCHARD A. . BIGOT N. . MALLET D.

Etaient absents : M. VOISIN donné pouvoir à M. HENOCQUE  
M. BOURDELET donné pouvoir à M. GALAND

Le procès verbal de la réunion du 10 février 2009 est adopté à l'unanimité.

### LOCATIONS HUTTES COMMUNALES

Par suite d'indisponibilité du receveur municipal, le 20 mars 2009, les adjudications s'effectueront le vendredi 3 avril 2009 à 15 h 30 pour le 1<sup>er</sup> tour et le vendredi 17 avril 2009 à 15 h 30 pour le 2<sup>ème</sup> tour.

Concernant le lot n° 7 - la hutte « les Lirettes » sera mise en adjudication sur 5 tours au prix 2500 €. 2 tours sont mis à disposition de M. ESTIENNE, propriétaire des parcelles H 143 et H 144, le dimanche soir et le mercredi soir.

Concernant le lot n° 18 - la Hutte du Conservatoire à la pointe d'Offoy va être fermée et mise en réserve.

En échange, le Conservatoire donne en gestion à la Commune, la hutte « Delarue », sise à droite du Haulle, sur 6 tours, le tour du vendredi soir est réservé aux agents du Syndicat Mixte Baie de Somme. Cette hutte sera donc mise à disposition 6 ans, pour une équipe de 5 chasseurs, au tirage au sort, au prix de 3 000 €.

### RENOVATION D'UN BATIMENT A USAGE COMMERCIAL

Après avoir présenté le projet de rénovation du bâtiment sis place Abbé Holleville qui consiste à :

- la rénovation extérieure (murs et couvert)
- l'aménagement de son espace intérieur conforme à un accueil commercial
- la location du bâtiment rénové à un commerçant

le Conseil Municipal accepte :

- 1) d'entreprendre les travaux de rénovation et de mise en valeur du bâtiment constitué de briques et silex, sur deux étages, situé en plein centre du village
- 2) de créer un commerce de bouche destiné à tout public, dont le thème est la gastronomie et la culture picarde
  - lieu d'accueil : bar/presse
  - lieu d'approvisionnement de proximité pour la population locale et saisonnière : épicerie, traiteur, vente à emporter, produits locaux
  - lieu d'animation et de convivialité autour de la cuisine picarde

Le coût prévisionnel s'élève à 315 366 € HT - 377 177.85 € TTC

Le plan de financement s'établit comme suit :

- FISAC	20 %	=	63 073 €
- CONSEIL GENERAL	20 %	=	63 073 €
- FRAPP	20 %	=	63 073 €
- COMMUNE	40 %	=	126 147 €
- TVA	19.6 %	=	61 812 €
Total		=	377 178 €